

TARIFS COMMUNAUX 2019

◆ Salle des fêtes

- Caution : 500 € (conservée 15 jours après la location) peut être encaissée en totalité ou en partie en cas de dégradation ou de nuisance nocturne.
- Arrhes à la réservation : 120 € (encaissés en cas de désistement de dernière minute)
- Forfait ménage : 2 x 50 € (encaissés selon l'état de la salle à l'état des lieux de sortie)

- Bals – Fest-Noz :
Associations locales : 180 €
Associations extérieures : 275 €
- Repas d'associations :
Associations locales : 230 €
Associations extérieures : 345 €
- Repas privé :
Personnes hors commune : 400 €
Personnes de la commune : 340 €

La location d'un 2^{ème} jour (ex : retour de noce) : Personnes hors commune : + 100 €
Personnes de la commune : + 85 €

- Goûter : 55 €
- Apéritif : 120 €
- Lotos :
Associations locales : 180 €
Associations extérieures : 275 €
- Spectacles-théâtre
Associations locales : 180 €
Associations extérieures : 275 €
- Assemblées Générales : 180 € (sans cuisine ni vaisselle)
- Vente au déballage : 180 € par jour

Autre condition inchangée : un forfait de 250 KWH de consommation électrique par jour compris dans chaque location. Si dépassement estimation.

Une location gratuite par an et par association locale maintenue.

- Location de chaises 0.90 €
- Cours de Danse : 40 € par séance

❖ Ancien presbytère : (maximum 30 personnes)

- ✓ Repas : 110 € (chèque caution 400 €)
- ✓ Apéritif :
Personnes hors commune : 60 €
Personnes de la commune : 45 €
- ✓ Cafés : 35 €

❖ Concession cimetière : Durée 15 ans uniquement : 115 €

❖ Columbarium : Durée 15 ans : 160 € l'emplacement

❖ Busage : 30 € le mètre